



L'énergie verte,
vraiment verte.

Mon contrat

BONNIE DAY
SIRET : 92807665200017
3 rue EMERIC DAVID
MME ALBRECHT SNACK
13100 AIX EN PROVENCE

Fait à Toulouse le 17 mai 2024 à 14h39

✓ Mes coordonnées

Référence Client : 911870
Dénomination sociale : BONNIE DAY
SIRET : 92807665200017
Téléphone : +33665984586 - Email : contact@greenbowl.fr

Adresse du site de consommation :
3 rue EMERIC DAVID
MME ALBRECHT SNACK
13100 AIX EN PROVENCE

Cette adresse est aussi mon adresse de facturation.

J'ai bien noté qu'en tant que signataire du contrat, je suis engagé contractuellement envers ilek et responsable du paiement des factures.

✓ Mes caractéristiques techniques

ÉLECTRICITÉ

Référence du Point de Livraison (PDL) : 252 461 649 216 87
Puissance souscrite : 24 kVA
Formule Tarifaire : Heures pleines / Heures creuses
Offre : Indexée

✓ Mon offre

Je souscris **Mon producteur local d'électricité verte - Offre Pro - Tarif promotionnel "Ventes privées partenaires" applicable jusqu'au 31 janvier 2025**
l'offre :
Tarifs non réglementés

Je serai prélevé le premier mois au prorata de ma consommation en fonction de la date de démarrage de mon contrat :
Celle-ci est prévue le 17/05/2024.

Je serai ensuite prélevé automatiquement tous les 5 du mois d'un montant de 125,44 € TTC pour l'électricité.

Je recevrai mes factures par email à l'adresse : contact@greenbowl.fr

BONNIE DAY
SIRET : 92807665200017
3 rue EMERIC DAVID
MME ALBRECHT SNACK
13100 AIX EN PROVENCE

Fait à Toulouse le 17 mai 2024 à 14h39

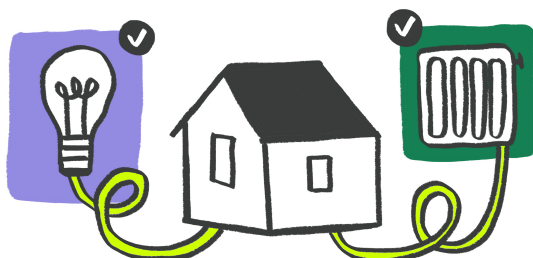
✓ Acceptation du contrat

J'ai pris connaissance des documents contractuels qui constituent mon Contrat (les présentes, les Conditions Générales de Vente Electricité, la Grille tarifaire, les Conditions Générales d'Utilisation et, le cas échéant, les Conditions Générales de Vente de l'option contractée) et je les accepte sans réserve dans toute leur teneur

- ✓ J'autorise donc ilek à récupérer, par tous moyens, auprès de mon Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD : ENEDIS pour l'électricité / GRDF pour le gaz) les éléments permettant le bon déroulement de ma souscription, ainsi que toutes les informations de mesure de ma consommation d'électricité et de gaz naturel, passée et à venir.
- ✓ J'ai bien noté que ilek se réserve le droit d'accepter ou de refuser ma souscription, notamment dans le cas où le GRD dont je dépends n'aurait pas encore contractualisé avec ilek.
- ✓ Réversibilité : je sais qu'en souscrivant à une offre d'énergie de ilek, ma possibilité de retourner au tarif réglementé dépend des dispositions légales en vigueur dont j'ai pris connaissance sur les conditions générales de vente jointes à mon contrat.

Je dois conserver ce document, il constitue, en effet, mon contrat

Conclu, le 17/05/2024





L'énergie verte,
vraiment verte.

Mon contrat

BONNIE DAY
SIRET : 92807665200017
3 rue EMERIC DAVID
MME ALBRECHT SNACK
13100 AIX EN PROVENCE

Fait à Toulouse le 17 mai 2024 à 14h39

✓ Annulation de souscription

Code de la consommation, article R. 221-1

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)
A l'attention de: ilek, Service Souscription, 18 rue Lafayette 31000 Toulouse

Je/nous (*) vous notifie/notifions par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*) / pour la prestation de service ci-dessus :

N° de Contrat N°911870

Souscription le (*)/reçu le (*) :

Dénomination sociale du consommateur :

BONNIE DAY

SIRET :

92807665200017

Adresse du (des) consommateur(s) :

**3 rue EMERIC DAVID
MME ALBRECHT SNACK
13100 AIX EN PROVENCE**

Date :

Signature du (des) consommateur(s)

(uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)

(*) Rayez la mention inutile



Mon producteur local d'électricité verte

Offre indexée sur le TRV, réservée aux professionnels

Tarif promotionnel "Vente privée partenaires" applicable jusqu'au 31 janvier 2025

Au 01/02/2025, le client basculera automatiquement sur les tarifs de l'offre :

"Mon producteur local d'électricité verte" hors promotion en vigueur à cette date

Électricité 100% verte produite en France.

Votre électricité est produite sur le sol français grâce à la force du vent, de l'eau et du soleil, par des producteurs identifiés, partenaires d'ilek.

Un vrai impact sur la transition énergétique :

Avec cette offre, vous avez l'assurance de financer directement celles et ceux qui font avancer la transition énergétique en France.

OPTION TARIFAIRE DE BASE

Puissance souscrite	TARIFS HT		TARIFS TTC	
	Abonnement mensuel	Prix du kWh	Abonnement mensuel	Prix du kWh
3 kVA	7,99 €	0,1472 €	9,69 €	0,2018 €
6 kVA	10,31 €		12,71 €	
9 kVA	12,84 €		15,96 €	
12 kVA	15,43 €		19,27 €	
15 kVA	17,81 €		22,35 €	
18 kVA	20,17 €		25,42 €	
24 kVA	25,51 €		32,20 €	
30 kVA	29,91 €		38,00 €	
36 kVA	35,28 €		44,82 €	

OPTION TARIFAIRE HEURES PLEINES / HEURES CREUSES

Puissance souscrite	TARIFS HT		TARIFS TTC	
	Abonnement mensuel	Prix du kWh	Abonnement mensuel	Prix du kWh
6 kVA	10,70 €	Heures creuses 0,1180 € Heures pleines 0,1591 €	13,39 €	Heures creuses 0,1668 € Heures pleines 0,2161 €
9 kVA	13,45 €		17,00 €	
12 kVA	16,12 €		20,52 €	
15 kVA	18,64 €		23,89 €	
18 kVA	21,13 €		27,22 €	
24 kVA	26,42 €		34,22 €	
30 kVA	31,13 €		40,60 €	
36 kVA	35,89 €		47,04 €	

Les prix TTC comprennent l'accise sur l'électricité (TICFE**, anciennement CSPE**), la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) et la TVA.
Les prix HT comprennent le TURPE (Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité).
**La TICFE est la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité et la CSPE est la Contribution au Service Public de l'Électricité.



Mon producteur local d'électricité verte

Offre indexée sur le TRV, réservée aux professionnels
Tarif hors promotion

Électricité 100% verte produite en France.
Votre électricité est produite sur le sol français grâce à la force du vent, de l'eau et du soleil, par des producteurs identifiés, partenaires d'ilek.

Un vrai impact sur la transition énergétique :
Avec cette offre, vous avez l'assurance de financer directement celles et ceux qui font avancer la transition énergétique en France.

OPTION TARIFAIRE DE BASE

Puissance souscrite	TARIFS HT		TARIFS TTC	
	Abonnement mensuel	Prix du kWh	Abonnement mensuel	Prix du kWh
3 kVA	12,24 €	0,1837 €	14,17 €	0,2456 €
6 kVA	17,08 €		19,86 €	
9 kVA	23,62 €		27,33 €	
12 kVA	30,51 €		35,18 €	
15 kVA	35,07 €		40,56 €	
18 kVA	38,35 €		44,60 €	
24 kVA	45,80 €		53,62 €	
30 kVA	54,57 €		64,02 €	
36 kVA	62,33 €		73,35 €	

OPTION TARIFAIRE HEURES PLEINES / HEURES CREUSES

Puissance souscrite	TARIFS HT		TARIFS TTC	
	Abonnement mensuel	Prix du kWh	Abonnement mensuel	Prix du kWh
6 kVA	19,84 €	Heures creuses 0,1548 € Heures pleines 0,1911 €	23,03 €	Heures creuses 0,2110 € Heures pleines 0,2545 €
9 kVA	27,91 €		32,26 €	
12 kVA	32,49 €		37,80 €	
15 kVA	37,03 €		43,29 €	
18 kVA	40,77 €		47,95 €	
24 kVA	48,75 €		57,77 €	
30 kVA	51,04 €		61,61 €	
36 kVA	60,94 €		73,47 €	

Les prix TTC comprennent l'accise sur l'électricité (TICFE**, anciennement CSPE**), la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) et la TVA.
Les prix HT comprennent le TURPE (Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité).
**La TICFE est la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité et la CSPE est la Contribution au Service Public de l'Électricité.

Applicable à partir du 08 avril 2024

Offre de marché réservée aux consommateurs particuliers et professionnels raccordés en basse tension pour une puissance inférieure à 36 kVA



Mon offre d'électricité verte

Cette fiche, réalisée à la demande des associations de consommateurs, doit vous permettre de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs. Les éléments repris dans cette fiche ne constituent pas l'intégralité de l'offre. Pour plus d'information, vous devez vous reporter aux documents constituant l'offre du fournisseur : les Conditions Particulières, la grille tarifaire et les Conditions Générales de Vente.

Souscrire un contrat à prix de marché ne vous prive pas de la possibilité de retourner sans condition et sans frais aux tarifs réglementés. (sous réserve d'éligibilité à ce tarif)

Caractéristiques de l'offre et options incluses	Offre de marché de fourniture d'électricité. ilek s'engage à acheter 100 % d'électricité verte sous la forme de «certificats de garantie d'origine», auprès de producteurs situés sur le territoire national.	
Prix de l'offre Article 4 des CGV	Prix consultable dans la grille tarifaire de l'offre sur notre site internet : www.ilek.fr	
Droit de rétractation Article 3 des CGV	Le Client Particulier dispose d'un délai de quatorze (14) jours francs à compter de la date de conclusion du Contrat pour exercer son droit de rétractation, et ce sans motifs. Le Client peut demander de façon expresse à ce que l'exécution de son Contrat débute avant la fin du délai de rétractation. Le Client qui décide de se rétracter alors qu'il a demandé de commencer la fourniture d'électricité pendant le délai de rétractation, est redevable de l'énergie consommée, des prestations réalisées et de l'Abonnement jusqu'à la communication à ilek de sa décision de se rétracter. Dans le cadre d'un changement de fournisseur, la demande d'exécution du Contrat avant la fin du délai de rétractation entraîne la résiliation du Contrat du Client avec son précédent fournisseur d'énergie. Ainsi, si le Client décide de se rétracter alors qu'il a demandé à ilek de commencer la fourniture d'électricité pendant le délai de rétractation, il devra conclure un nouveau contrat avec un fournisseur d'énergie (son ancien fournisseur ou un nouveau)	
Date de prise d'effet Article 2 des CGV	Date de prise d'effet : date intervenant dans un délai de un à vingt-et-un jours à compter de la signature du Contrat. (délais conditionnés aux éventuels délais supplémentaires imposés par le GRD)	
Durée du Contrat Article 12 des CGV	Cette date sera mentionnée sur la première facture. Engagement : Le Contrat est conclu pour une durée indéterminée telle que prévue aux Conditions Particulières.	
Facturation et modalités de paiement Article 6 et 7 des CGV	ilek établira une facture annuelle envoyée selon les modalités définies lors de la souscription. Cette facture annuelle fait l'objet de paiements mensuels basés sur plusieurs mensualités identiques et dont le montant est déterminé en accord avec le Client. Mode de paiement : défini aux Conditions Particulières. Délai de paiement : selon les conditions de l'échéancier. Incident de paiement : Le Client, en cas de retard de paiement, de paiement partiel ou de non-paiement total, et après mise en demeure restée infructueuse à l'issue d'un délai de vingt jours, sera redevable d'une pénalité de retard égale à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour où le paiement est exigible.	
Conditions de révision des prix Article 4.5 des CGV	Les prix de vente des Offres à prix fixe, définis dans la grille tarifaire de l'offre, pourront être révisés une fois par an. Les prix de vente des Offres à prix indexé évoluent en fonction de l'indice sur lequel il est indexé sans notification préalable du Client. Les prix ainsi déterminés s'appliquent de plein droit au Contrat au prorata temporis des consommations d'énergie sur la facture suivant la date d'entrée en vigueur de ces nouveaux barèmes. Toutes modifications du Contrat, autres que celles imposées par la réglementation, seront applicables au Contrat en cours sous réserve d'avoir été communiquées par courrier électronique ou par courrier postal au Client au moins un mois avant la date d'application.	
Conditions de résiliation à l'initiative du Client. Article 13 des CGV	Le Client a la faculté de résilier sans frais le Contrat à tout moment. Le Client adresse sa demande à ilek par simple courrier postal ou électronique.	
Conditions de résiliation à l'initiative du fournisseur. Article 14 des CGV	En cas de défaut de paiement ou en cas d'inexécution par le Client d'une obligation essentielle à sa charge, ilek lui adressera un courrier valant mise en demeure de s'exécuter dans un délai supplémentaire de quinze (15) jours et l'informant qu'à défaut sa fourniture pourra être réduite ou interrompue. A défaut de règlement dans ce délai supplémentaire de quinze (15) jours, ilek avisera le Client par courrier valant mise en demeure qu'en l'absence de paiement dans un délai de vingt (20) jours, sa fourniture d'énergie pourra être réduite ou interrompue conformément aux dispositions du Décret n° 2008-780 du 13 août 2008 relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau. Le délai supplémentaire de quinze (15) jours précité est porté à trente (30) jours pour les Clients bénéficiaires du Chèque énergie ou ayant reçu une aide du Fonds de solidarité pour le logement (FSL) pour régler une facture d'électricité auprès d'ilek	
Service clients et réclamations	bonjour@ilek.fr 05 64 88 00 38 www.ilek.fr	ilek - Service Client 18 rue Lafayette 31000 Toulouse

Origine 2023 de l'électricité de votre offre : 100% renouvelable française composée à 76% d'éolien, 19% d'hydroélectricité, 4% de biomasse et 1% de solaire.